

[Traduction]

L'IMMIGRATION

LA SAINT-ANDRÉ—L'ADMISSION D'UN PLUS GRAND NOMBRE D'ÉCOSSAIS AU CANADA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. N. Ormiston (Melville): Je voudrais poser une question au premier ministre. Je me permets de rappeler au très honorable représentant que c'est aujourd'hui le 30 novembre, jour cher à tous les Écossais. Étant donné la déclaration du ministre de l'Immigration et de la Main-d'œuvre, selon laquelle en vue de résister davantage à la puissante influence américaine, les dirigeants français devraient s'efforcer de diriger leurs compatriotes vers le Canada, puis-je signaler au premier ministre que s'il s'ingéniait à encourager l'immigration des Écossais, le problème de la domination américaine ne se poserait jamais?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Je ne crois pas qu'il y ait question plus appropriée en ce jour ni une meilleure façon de renforcer notre pays sous tous les rapports que d'accroître l'immigration des Écossais. Comme c'est aujourd'hui la Saint-André, j'avais pensé demander au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social de dire quelques mots en gaélique. Mais ce serait peut-être contraire au Règlement.

LES RELATIONS OUVRIÈRES

LES DÉBARDEURS DE LA CÔTE DU PACIFIQUE— LA MÉDIATION DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Michael Starr (Ontario): J'aimerais poser une question au ministre du Travail au sujet du conflit des débardeurs et de la situation sur la côte ouest. A-t-il quelque chose à signaler et quels efforts le service fédéral de médiation déploie-t-il pour amener un règlement.

L'hon. J. R. Nicholson (ministre du Travail): Je ne puis donner de meilleure réponse que de lire le télégramme que j'ai envoyé au directeur général de la *British Columbia Tree Fruits Limited* un peu avant l'ouverture de la séance cet après-midi. Ce télégramme était ainsi conçu:

En réponse à vos télégrammes du 29 adressés au premier ministre et à moi-même, je tiens à vous assurer que le gouvernement reconnaît que le conflit des débardeurs de la Colombie-Britannique occasionne des pertes financières et de graves difficultés. Malheureusement, la situation fondamentale met en cause l'organisation syndicale du personnel d'administration; or, ce personnel est exclu des droits et, par conséquent, des obligations prévus par notre législation ouvrière.

Je puis préciser que cela découle d'une décision du Conseil canadien des relations ouvrières.

Comme des manifestations subsidiaires du conflit sont maintenant devant les tribunaux, une intervention serait inopportune en ce moment.

Vos vigoureuses instances feront l'objet d'une attention soutenue de ma part mais vous devriez aussi les adresser au syndicat et aux employeurs intéressés.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Il paraît que le conseil municipal de Vancouver a demandé au ministre d'intervenir. Vu que l'affaire devant les tribunaux a trait à des dommages-intérêts plutôt qu'à un lock-out, le ministre se rendra-t-il à la demande du conseil municipal de Vancouver et interviendra-t-il afin de mettre fin au lock-out?

L'hon. M. Nicholson: J'ai déclaré hier à la Chambre que les employeurs intéressés, et certainement le ministre du Travail, ont été informés qu'il ne s'agit pas d'un lock-out. C'est ce qu'on m'a dit. Je ne vois donc pas comment on peut demander au ministre du Travail d'intervenir quand les tribunaux sont déjà saisis de l'affaire.

Quant à savoir si j'ai reçu une communication du maire de Vancouver, tout ce que je puis dire c'est qu'on m'a livré un télégramme après mon arrivée à la Chambre, il y a cinq minutes au plus et que je n'ai pas encore eu le temps d'en prendre connaissance.

M. Douglas: Le ministre dit tirer sa conclusion de renseignements qui lui ont été donnés. Lui ont-ils été communiqués par la *Maritime Employers Association* de la Colombie-Britannique ou par ses fonctionnaires à qui il aurait demandé d'enquêter sur ce qui est certainement un lock-out d'après ce qu'en disent les journaux?

L'hon. M. Nicholson: Mes fonctionnaires m'ont fourni des rapports et j'ai également eu des entretiens avec les deux parties intéressées dans ce différend.

LES NATIONS UNIES

LE CONFLIT ENTRE LA RAU ET ISRAËL—LE RÔLE DES CANADIENS AU SEIN DE LA FORCE CHARGÉE DU MAINTIEN DE LA PAIX

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je me joins